Image not found or type unknown

La profession d'avocat ne sait pas communiquer !

Fiche pratique publié le **03/05/2014**, vu **2505 fois**, Auteur : Michèle BAUER,Avocat Bordeaux

Un petit billet d'humeur, de mauvaise humeur sur notre profession et sur notre incapacité à communiquer, à valoriser notre savoir faire, à arrêter ces braconniers du droit qui envahissent la toile et sont dangereux pas seulement pour notre petit marché du droit, notre fonds de commerce mais pour ceux qui ont recours à ces rebouteux sans foi ni loi et sans déontologie de surcroît.

Pourquoi notre profession représentée par le CNB (Conseil National des Barreaux) n'arrive toujours pas à communiquer et nous valoriser ?

La réponse à cette question est très facile à donner, notre profession et nos représentants vivent au siècle dernier, siècle durant lequel les avocats étaient des notables établis, garant du savoir, du droit...

Ils étaient peu nombreux, quelques centaines au Barreau de Bordeaux et il se partageaient un grand gâteau dont chaque avocat avait l'avantage de pouvoir manger de grandes parts jusqu'à l'indigestion.

Ce monde était le monde merveilleux (pour les anciens) où les Palais de Justice étaient ouverts, on y entrait comme dans un moulin, la salle des pas perdus était un lieu de rencontre, de discussions...

Les greffiers n'avaient pas peur de nous, ils nous parlaient, nous aidaient, n'étaient pas aussi débordés qu'aujourd'hui, avaient les moyens matériels et humains de travailler.

Les clients venaient spontanément voir l'avocat qui avait posé sa petite plaque, généralement car c'était l'avocat de la famille, l'avocat qui était le fils de...on était avocat car papa l'était aussi (un peu moins maman car à l'époque, une femme avocate, vous n'y pensez pas...).

Ce monde merveilleux est devenu au fil des années de plus en plus accessible, les femmes sont arrivées, les fils et filles de personnes aussi, la société a changé, internet est passé par là, la mondialisation...

Alors fini, les quelques centaines d'avocats à Bordeaux, nous sommes 1500 aujourd'hui, voir plus, je ne connais plus le chiffre exact, à Paris, ils sont 25 0000 et seront 35 000 en 2020.

Le gâteau est toujours aussi grand mais plus de personnes à nourrir et certains n'ont que des miettes et ne risquent pas de s'étouffer en les mangeant.

Internet a complètement changé la donne, le réflexe du citoyen aujourd'hui n'est plus de marcher dans la rue de voir une plaque d'avocat et de sonner ou encore de demander quel était l'avocat de

papa dans les années 70... Non, le citoyen surfe sur internet, il tape une question de droit avant de venir consulter un avocat.

Internet est un outil qui donne des informations (parfois erronées) rapidement et sans que nous ayons à nous déplacer. Qui d'entre vous n'est pas allé sur internet pour rechercher à partir de certains symptômes quelle était la maladie dont il pouvait souffrir (début de cancer ?...)

Pour le droit, c'est pareil, le citoyen qui souhaite divorcer tapera une question sur le divorce: comment, quel coût, l'avocat est-il obligatoire ?

Lorsque l'internaute tape cette question, **il est désolant qu'il ne tombe pas sur le site d'un avocat, il tombe d'abord sur les sites de ces braconniers du droit** qui l'informe gratuitement dans un premier temps et l'oriente alors vers certains confrères qui acceptent de s'allier à ces sites et intervenir dans une procédure de divorce pour quelques euros car le miettes ne sont pas assez nourrissantes, une mie de pain une fois dans le mois c'est toujours bon à prendre.

Et pendant ce temps, pendant que le citoyen tape une question de droit, tombe sur un braconnier du droit, que fait notre institution représentative, le CNB ?

- il décide de supprimer la blogosphère des avocats, ben oui ça marchait bien alors pourquoi la garder ? Affinitiz l'hébergeur rencontre des difficultés économiques, il faut en profiter, ça coûte trop cher et il n'entre pas dans le rôle du CNB de promouvoir la profession et de créer des blogs, non... alors nous nous sommes mobilisés, le Syndicat des Avocats de France a publié un communiqué, a œuvré au sein du CNB avec ses élus, une action en justice a été diligentée... et puis les promesses sont venues: les articles des blogs seront restitués à leurs auteurs (quand même) sous un fichier xml exportables sur blogger et wordpress... ok et nos référencements alors ? Marche arrière du CNB, deuxième marche arrière, OK on transfère la blogosphère avocats.fr sur Blogavocats (ICI toujours en maintenance). A la date du 3 mai 2014: toujours pas de fichiers restitués, toujours pas de blogosphère qui fonctionne sur blogavocats.fr et nos anciens blogs sont mourants. Je passerai sur les mises en lignes du CNB durant la procédure de référés, où les articles étaient tous mélangés, on m'attribuait des articles de mon Confrère KUCHUKIAN...Cette migration semble être entre de bonnes mains c'est sûr... En conclusion, pour moi, la blogosphère a disparu en ce jour du 4 mai 2014.

- autre décision du CNB : VOXAVOCATS, un réseau privé des avocats a été mis en ligne pour concurrencer HUB et quel réseau, dommage si vous n'êtes pas avocats, vous n'y avez pas accès mais cela vaudrait le détour: design du siècle dernier, ça rame, c'est moche et personne n'y va, le désert et la traversée de ce désert est plus que longue. Ce réseau privé ne sert à rien car les articles publiés ne sont pas publics et on peut chercher longtemps la valorisation de la profession... si c'est pour faire part de notre savoir faire aux Confrères, l'intérêt est limité, limité à la postulation.

- Et une autre décision: RPVA Mobile: ENFIN, je dirais... Le CNB nous a dit pendant des années que notre réseau privé virtuel d'avocats (qui sert en fait à communiquer avec le greffe du TGI) ne pouvait pas être accessible de notre mobile et de l'extérieur pour d'obscures raisons de sécurité. Après 8 ans, enfin nous pouvons accéder avec notre portable au RPVA mais seulement lire nos messages car en écrire... pas encore attendons 10 ans peut-être que ça viendra, d'ici là on ne communiquera peut-être même plus par le RPVA. Mais encore une fois, ce RPVA et ces améliorations informatiques ne vont pas nous aider à lutter contre les braconniers du droit et à faire valoir notre savoir faire à l'extérieur!

En conclusion, le CNB a une politique de communication orientée que vers l'intérieur, vers ses Confrères: RPVA, VOXAVOCATS... et l'extérieur et bien on s'en fiche un peu.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés

On va me dire, si, le CNB s'intéresse au citoyen consommateur de droit car il a édité un livre blanc de la justice du XXIème siècle oui mais seuls les initiés le liront et certainement pas le citoyen moyen ou l'internaute moyen.

A quand la mise en place d'une véritable communication digne de ce nom, d'un site internet du CNB qui pourrait aussi et surtout "parler" au justiciable, au citoyen, au consommateur...

En fait à quand la remise en fonctionnement de la Blogosphère avocats.fr ?

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés